Cam
FRC
8321

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ.

Séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du dimanche 28 octobre. 1792.

LE secrétaire lecteur de la correspondance communique un paragraphe du Courrier du Midi, conçu en ces termes : « Le roi prend son mal en patience. » Il est sûr de sa vie & de sa liberté ; déja plu- » sieurs Sections de Paris ont prononcé qu'il n'a- » voit encouru que la déchéance. »

On s'élève fortement contre ce paragraphe ; c'est, dit un membre, le comble de l'intrigue, d'attribuer de pareilles idées aux citoyens qui com-

M&W 16695

poſent les Sections de Paris. Ceux qui ſe ſont faits écharper le 10 août, pour diſſoudre les trames ourdies par ce tyran, on pourroit ſuppoſer qu'ils veulent le laiſſer en paix ? On ſuppoſe donc auſſi qu'ils ont oublié que ſes mains ſont encore teintes du ſang de leurs enfans, de leurs concitoyens. Louis XVI tombera ſous la hache de la loi, non immolé à la vengeance, mais ſacrifié à la ſûreté & à la juſtice. Tel eſt le vœu des Sections de Paris.

L'orateur eſt interrompu par l'arrivée d'un membre-député qui annonce que des braves Savoiſiens, venant de donner un dîner fraternel à pluſieurs membres de la convention, après avoir porté les ſantés de la république univerſelle, après que les deux nations ſe ſont embraſſées pendant des heures entières, on a dit : Comment terminer cette heureuſe journée ? Allons aux jacobins. Auſſitôt les Savoiſiens ſont partis. Il y en a trois cens à la porte qui vous demandent la permiſſion d'entrer.

Déja une muſique guerrière les annonce ; & bientôt, par des ſons touchans, exprime, au milieu de nous, les ſentimens qui les anime. L'un d'eux porte une bannière ſur laquelle eſt inſcrit d'un côté : *République univerſelle* ; de l'autre : *Aux François, libérateurs des peuples, les Savoiſiens reconnoiſſans.* Des Savoiſiens embelliſſent cette mar-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

che. Tous proferent ces mots : *Vive la liberté !... Qu'il eſt beau d'être libre !...* Puis, leurs regards ſe portant ſur ces chaînes : N'aguère, diſent-ils, un ſpectable pareil a embelli ces lieux. Voilà les chaînes qu'ont portées ces ſoldats victimes des deſpotes ; des mains généreuſes les ont briſées ; un peuple magnanime vient de briſer les nôtres.

L'orateur paroît à la tribune ; « citoyens, dit-il, depuis long-temps nous étions témoins de votre bonheur, enfin, nous le partageons. Vous venez de nous rendre libres, & nous voulons nous aſſocier à vos nobles travaux. Victimes, comme vous, des deſpotes, nous leur vouons auſſi une haîne éternelle, que leur ſang peut ſeul éteindre. Réuniſſons-nous : combattons ces ennemis qui nous deviennent communs. Oui, que le nœud qui nous unit ſoit l'arrêt de leur mort, & que ce nœud ſoit indiſſoluble. S'il s'élevoit quelque faction, ſi quelque individu, ſe ſéparant de notre ſociété, vouloit troubler l'union que nous voulons y maintenir, nous jurons auſſi de les anéantir ». (Applaudiſſement général.)

Le préſident, chargé d'exprimer le vœu de la ſociété, leur répond :

» Citoyens républicains : cette fête ne ſera pas la dernière que nous célébrerons avec les Savoiſiens ;

il importe que les deux nations n'en faſſent qu'une ſeule. Si nous conſultons le cadre de la nature, comme le code politique, nous verrons qu'il importe que nos intérêts ſe confondent ; c'eſt alors que nous célébrerons une grande fête, celle de la réunion que nous déſirons tous. Savoiſiens, vous avez juré de ne plus reconnoître votre roi ; tenez votre parole, comme nous tiendrons la nôtre. (tous s'écrient : *Nous le jurons.*) Long-temps ils ont outragé la nature, en ſe croyant plus qu'elle ; ils apprennent enfin qu'ils n'ont dû leur règne qu'à l'ignorance, au crime, dont ils étoient les divinités. Ils ont cru juſqu'ici que les arts n'étoient nés que pour les flatter ; ils n'ont pas prévu que ce flambeau, en éclairant les peuples, alloit auſſi éclairer les trônes, mais pour en faire voir l'horreur, mais pour en faire chaſſer les tyrans qui les ont élevés & conſervés par une tyrannie héréditaire..... Amis, nous ſommes unis, & tout nous aſſure que nous le ſerons toujours. Agrandiſſons cette ſociété de frères, affilions-nous des provinces ; portons chez tous les peuples les droits de la nature ; que la terre entière n'offre des rois, qu'un exemple terrible pour quiconque auroit la témérité de vouloir l'être. »

La réponſe du préſident, & les diſcours de pluſieurs orateurs, porte l'allégreſſe à ſon comble.

Un ſentiment qui ſemble annoncer la conquête de l'univers à la liberté, anime tous les eſprits. Dans ces tranſports d'allégreſſe, on demande que le préſident donne le baiſer fraternel à un de nos nouveaux frères. Tous ſe portent au bureau pour participer à ce nouveau lien.

On demande que le procès-verbal renferme les détails de ce pacte ſocial; qu'il ſoit imprimé, envoyé aux ſociétés affiliées, à l'armée, dans la Savoie françoiſe, & dans les quarante-huit Sections de Paris.

Après la diſcuſſion, un membre lit un diſcours ayant pour titre : *Réflexion ſur l'intrigue & ſur la calomnie* ; on arrête l'impreſſion & l'envoi de ce diſcours, la diſtribution aux citoyens des tribunes, & aux députés à la convention nationale.

La ſociété arrête en outre, que tous les diſcours prononcés dans ſon ſein, ainſi que toutes les pièces de ſa correſpondance, dont elle ordonnera l'impreſſion, ſeront ſpécialement recommandés aux ſociétés affiliées près des frontières, pour les faire circuler dans les pays voiſins de la république, & occupés par nos armées.

Sur l'objet du premier arrêté, on demande que le miniſtre *Roland*, qui diſpoſe d'une certaine ſomme pour faire placarder ce qu'il croit utile au bien public, ſoit invité à ſubvenir aux frais

de ce discours, propre, plus qu'aucun autre, à dévoiler l'intrigue. Le député qui fait cette motion, se charge de porter la parole dans le cas où la société lui enverroit une députation pour cet objet. Cette proposition est arrêtée, & le bureau lui adjoint, Saint-Just, Malestrier & Lhuillier.

DANTON, *président.* LAFAYE, *vice-président.*

LEPELLETIER, *député.* BENTABOLE, *député,* LEFORT, MOÈNE, SIMONNE, *secrétaires.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, nº. 5.

711